

Le 20 décembre 2019

CAP : « PU***N, DEUX ANS ! »



Comme si la transition était toute trouvée avec le nouveau mode de gestion des mutations, l'administration montre que désormais elle gère la mobilité seule, et avec toute puissance.

L'annonce est tombée à ce qui faisait office de dernière CAP mobilité pour le Corps ICNA : SDRH maintiendra des agents en poste jusqu'à 2 étés aéronautiques avant de les déplacer. Une mutation en septembre 2021 donc, pour un poste obtenu en CAP en 2019 !

UNE MOBILITÉ DE FAÇADE

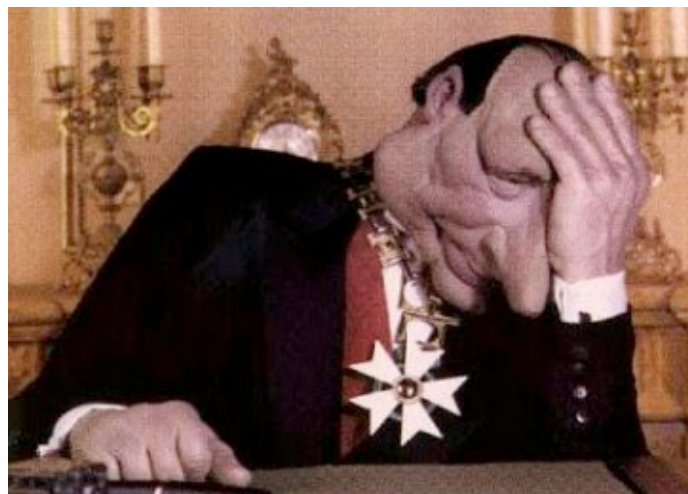
Qu'il était illusoire de faire croire aux ICNA des centres du nord, que la pénurie d'effectifs actée dans les protocoles 2010 et 2013 n'aurait pas de conséquence sur leur mobilité. Pourtant, c'est à ce jeu dangereux que se sont livrés de concert l'administration et le syndicat majoritaire.

Comment ? En privilégiant outrancièrement ces dernières années les ouvertures d'AVE dans les centres réputés attractifs, au détriment des sorties ENAC. L'inflexion du GT Effectif de 2019 ne suffit pas à enrayer la chute.

Si l'UNSA-ICNA défend là un ratio ENAC/AVE à 1/3-2/3, ce n'est aucunement pour brider la mobilité à dessein, c'est parce qu'au-delà le système ne sait plus absorber le turn-over induit, tant en termes de formation, que de brutalité des départs.

TOUS CONCERNÉS, DU NORD AU SUD

Les ICNA retenus pendant 2 étés aéronautiques seront évidemment les premières victimes de cette gestion chaotique de la mobilité, mais au-delà ce sont bien **tous les ICNA, dans les centres donneurs comme receivers, qui sont concernés** par cette décision unilatérale.



Les perspectives d'effectifs dans les centres receivers dépendent de l'arrivée effective des ressources.

Or, si l'administration décide en GT Effectif d'allouer, sur la base de ses projections, plus d'AVE que de sorties ENAC, sans toutefois permettre le départ de ces AVE, **elle biaise la méthode, et pour les ICNA bloqués, et pour leurs futurs collègues qui les attendent avec impatience.**

UNE MAUVAISE SOLUTION

A l'urgence d'une reprise des recrutements et à l'écriture d'une politique d'affectation stable et pérenne, y compris pour les CRNA, l'administration préfère répondre à cette problématique dans le protocole par le principe d'une nouvelle prime dont les contours et les justifications n'ont jamais été aussi flous, qui plus est réservée à certains.

Un non-sens pour le corps ICNA dans sa globalité, et les syndicats nationaux soucieux des équilibres inter-centres.

L'UNSA-ICNA regrette que le SNCTA et l'administration aient pu faire croire que la mobilité ne serait pas impactée par le sous-effectif que connaît actuellement le corps ICNA, simplement en « ouvrant des AVE ».

La réalité est plus complexe qu'un simple chiffre dans un tableau, à la fois pour les ICNA bloqués, et pour leurs collègues qui, bien que les attendant, ne les verront pas arriver avant deux longues années.

ICNA, informez-vous, rejoignez-nous

Notre site : www.icna.fr | Nous contacter : unsa@icna.fr

